

Deux Pieds Deux Roues

5, avenue Collignon
31200 Toulouse
Tel : 05 34 30 94 18
Courriel : toulouse@fubicy.org



Monsieur Jean-Luc Moudenc
Président de Toulouse Métropole
6 rue René Leduc
BP 35821
31505 Toulouse Cedex 5

Objet : PLUiH

Toulouse, le 05 novembre 2018

Monsieur le Président,

La Commission d'Enquête (CE) a rendu fin septembre son avis sur le projet de PLUiH que Toulouse Métropole a voté en septembre 2017 pour une mise en application en 2019.

Elle a émis des recommandations concernant le règlement écrit et particulièrement les stationnements automobiles (r-TM06- 1) et vélo (r-TM06- 2). Ses justifications et conclusions vont à l'encontre de notre vision du développement de la métropole et des priorités politiques qui doivent en découler : le développement des modes actifs et transports en commun parallèlement à une contrainte de l'usage individuel de la voiture.

Concernant le stationnement automobile, la CE demande de « supprimer toute limitation du stationnement pour les bureaux plus restrictive que celle résultant des obligations légales».

La disponibilité d'un stationnement à destination conditionne fortement le choix du mode de déplacement des actifs. Tisséo le confirmait dans les conclusions de l'enquête ménage déplacement de 2013 en justifiant que « 79% des actifs qui n'ont pas de problème de stationnement choisissent la voiture alors qu'ils ne sont que 46% parmi ceux qui ont des problèmes de stationnement ».

Le projet que vous avez proposé ne prévoit de limite maximale que pour les projets en zone d'influence de transports en commun structurants, ceux-là même qui constituent l'une des alternatives efficaces à l'usage de voiture. Il nous semble par conséquent contre productif de supprimer cette limite maximum.

Concernant les exigences de stationnement des vélos, elles constituent un élément important d'une politique cyclable. En effet, pouvoir garer son vélo chez soi ou sur son lieu de travail (ou plus généralement de destination), facilement et en sécurité est une des conditions indispensables pour que les citoyens utilisent un vélo.

La CE estime qu'il n'y a aujourd'hui pas suffisamment de déplacements à vélo et que le développement du vélo (et des transports en commun) sera à la marge par rapport à la voiture pour justifier « revoir à la baisse les normes de stationnement des vélos ». Elle estime également « qu'imposer des places [vélo] contribue au renchérissement des coûts de construction avec pour conséquence la fuite des candidats acquéreurs loin du centre». Cela nous semble contradictoire avec sa volonté de développer le stationnement automobile au sein des constructions neuves, un emplacement de garage voiture coûtant en effet bien plus cher qu'un emplacement vélo.

Enfin, en ce qui concerne les obligations de stationnement des vélos, les normes du PLUiH projeté sont moins exigeantes que celles du PLU de la ville de Toulouse actuellement en vigueur ; par conséquent il nous semble important que cette recommandation de la CE ne soit pas retenue afin de maintenir un minimum d'ambition pour développer l'usage du vélo.

Les soucis actuels en matière de déplacement ne peuvent se résoudre qu'en développant toutes les solutions alternatives à la voiture individuelle tout en diminuant l'usage individuelle de cette dernière. C'est pourquoi nous vous demandons de ne pas retenir les recommandations de la CE qui auraient pour conséquence de ralentir le développement de l'usage du vélo et de ne pas freiner celui de la voiture solo.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Guillaume Crouau
Président de Deux Pieds Deux Roues

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guillaume Crouau', written on a light-colored rectangular background.